Image not found or type unknown

# Refus de cloture des comptes ... consséquences

Par **EdmondD**, le **17/10/2011** à **08:49**

Bonjour,

A l'occasion de la succession de ma grand-mère, nous avons refusé de procéder à la clôture des comptes (nous sommes encore dans le délais de 6 mois).
Les pompes funèbres nous relance pour le paiement du solde alors que la facture est au nom de mon oncle.
Le notaire a prélevé 3050€, nous avons fait un apport personnel de 600€.
Mon oncle refuse de payer le reste invoquant qu'il ne peut payer puisque nous avons refuser de procéder à la clôture, et qu'il n'a pas d'argent!
Sommes nous responsable en cas de non paiement du solde au motif que nous avons refusé de procéder à la clôture?

Merci pour vos réponses

Edmond

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés